

## Honoraires transaction\*

(\*à charge du vendeur)

Honoraires au 01/01/2025

<b>Prix de vente</b> (hors honoraires)	<b>Habitation - terrain</b> <b>Fonds de commerce</b> <b>Mur commerciaux</b> <b>Parkings - Garages</b> <b>Mandat de recherche</b> <b>Honoraires vendeur TTC</b> (dont TVA 20%)
jusqu'à 25 000,00 €	3 500 €
de 25 000,01 € à 55 000,00 €	5 500 €
de 55 000,01 € à 75 000,00 €	10 %
de 75 000,01 € à 105 000,00 €	9 %
de 105 000,01 € à 180 000,00 €	8 %
de 180 000,01 € à 265 000,00 €	7 %
à partir de 265 000,00 €	6 %
<b>Prix de vente</b> (hors honoraires)	<b>Neuf</b>
Jusqu'à 120 000,00 €	8 000 €
À partir de 120 000, 01 €	6 %

- Estimation immobilière (maison, appartement) : 260,00 € TTC.
- Location commerciale : 30 % du loyer annuel hors taxes, partagés entre le bailleur et le preneur à part égale (50/50).
- En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicables est celui de l'agence ayant reçu le mandat initial.
- La délivrance d'une facture est obligatoire.

# TARIFS LOCATION

Honoraires au 01/01/2025 (TTC)

QUOTE PART (à la charge de)	Description	TARIF EN TTC
<b>HONORAIRE DE LOCATION BAUX D'HABITATION</b>		
LOCATAIRE	Visite, constitution du dossier rédaction de bail État des lieux d'entrée	8 € du M <sup>2</sup> 3 € du M <sup>2</sup>
PROPRIÉTAIRE	Visite, constitution du dossier, rédaction de bail État des lieux d'entrée Entremise et négociation État des lieux de sortie STUDIO/T1 État des lieux de sortie T2 État des lieux de sortie T3 État des lieux de sortie T4 État des lieux de sortie T5/6 État des lieux de sortie de maison Supplément pour meublé avec inventaire des meubles	8€ du M <sup>2</sup> 3 € du M <sup>2</sup> 12 % du loyer mensuel 75,00 € 95,00 € 105,00 € 125,00 € 135,00 € 155,00 € 50 % en sus prix de base 1 forfait min.de 75 € TTC
<b>HONORAIRES DE LOCATION BAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX</b>		
PRENEUR	Visite, négociation, rédaction de bail, état des lieux d'entrée	18 % du loyer annuel
BAILLEUR	Visite, négociation, rédaction de bail, état des lieux d'entrée	18 % du loyer annuel
BAILLEUR ou PRENEUR	Rédaction seule du bail	720,00 €
<b>HONORAIRES DE LOCATION BAUX GARAGES, PARKING</b>		
LOCATAIRE	Rédaction de bail État des lieux	75,00€ 75,00 €
PROPRIÉTAIRE	Rédaction de bail État des lieux	75,00€ 75,00 €
<b>HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE COURANTE</b>		
PROPRIÉTAIRE BAILLEUR	Tarifs spécial investisseur Jusqu'à 400€ d'encaissement mensuel De 401 à 800 € d'encaissement mensuel De 601 à 800 € d'encaissement mensuel À partir de 801 €. Immeuble en bloc	7,20 % du loyer + charges 10 % du loyer + charges 9 % du loyer + charges 8 % du loyer + charges 7 % du loyer + charges 6 % du loyer + charges
<b>HONORAIRES DE GESTION DES CONTRATS D'ASSURANCES</b>		
PROPRIÉTAIRE BAILLEUR	Gestion contrat d'assurance loyers impayés, vacance locative Gestion Contrat d'assurance Propriétaire Non Occupant Taux assurance Loyers Impayés + PJ + détérioration Taux assurance Vacance Locative Cotisation PNO appartement et maison en copropriété Cotisation PNO maison individuelle Cotisation PNO locaux commerciaux	1 % du loyer + charges 10 % du montant prime 2,4 % du loyer + charges 2,4 % du loyer + charges 65 €/an 150 €/an 120 €/an

# TARIFS CONTRAT DE SYNDIC

Honoraires au 01/01/2025

NOMBRE DE LOTS	MONTANT HT/TTC
Forfaits jusqu'à 5 lots	1250,00 €/HT - 1500,00 €/TTC
Forfaits jusqu'à 10 lots	1500,00 €/HT - 1800,00 €/TTC
Prix au lot à partir de 10 lots	160,00 €/HT - 192,00 €/TTC
Prix lots à partir de 20 lots	140,00 €/HT - 168,00 €/TTC
Coût vacation horaire	97,50 €/HT - 117,00 €/TTC

PRESTATIONS RELATIVES AU RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ ET À L'ÉTAT DESCRIPTIF DE DIVISION	
L'établissement ou la modification du règlement de copropriété à la suite d'une décision du syndicat prise en application de l'article 26 de la loi du 10 juillet 1965 (si l'assemblée générale décidé, par un vote spécifique) de confier ces prestations au syndic.	à la vacation horaire : 117,00 € TTC/heure
La publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété ou des modifications apportés à ces actes.	à la vacation horaire : 117,00 € TTC/heure

PRESTATIONS DE GESTION ADMINISTRATIVE ET MATÉRIELLE RELATIVES AUX SINISTRES	
Détails des prestations	Tarifications
Déplacements sur les lieux	Frais réels
La prise de mesures conservatoires	à la vacation horaire : 117,00 € TTC/heure
L'assistance aux mesures d'expertises	à la vacation horaire : 117,00 € TTC/heure
Le suivi de dossier auprès de l'assureur	à la vacation horaire : 117,00 € TTC/heure

PRESTATIONS RELATIVES AUX LITIGES ET CONTENTIEUX	
Détails des prestations	Tarifications
La mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec accusé de réception.	50,00 € TTC
La constitution du dossier transmis à l'avocat, à l'huissier de justice ou à l'assureur protection juridique (à l'exclusion des formalités visités au 7.2.4).	220,00 € TTC
Le suivi du dossier transmis à l'avocat.	220,00 € TTC

## PRESTATIONS DE GESTION ADMINISTRATIVE ET MATÉRIELLE RELATIVES AUX SINISTRES

Détails des prestations	Tarifications
Les diligences spécifiquement liées à la préparation des décisions d'acquisitions ou de disposition des parties communes.	à la vacation horaire : 117,00 € TTC/heure
La reprise de la comptabilité sur exercice(s) antérieur(s) non approuvés ou non répartis (changement de syndic).	80,00 € TTC/lot
La représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure (syndicat secondaire, union de syndicats, association syndicale libre) créée en cours de mandat ainsi qu'aux assemblées supplémentaires de ces mêmes structures si elles existaient antérieurement à la signature du présent contrat.	à la vacation horaire : 117,00 € TTC/heure
La constitution et le suivi du dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat et en application de l'article 26-4 alinéa 1 et 2 de la loi du 10 juillet 1965.	à la vacation horaire : 117,00 € TTC/heure
La constitution et le suivi d'un dossier de subvention accordé au syndicat.	à la vacation horaire : 117,00 € TTC/heure
L'immatriculation initiale du syndicat.	150,00 € TTC

## FRAIS HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIÉTAIRES

Prestations	Détails	Tarifications appliquées
Frais de recouvrement	Mise en demeure par LRAR	50,00 € TTC
	Relance après mise en demeure	25,00 € TTC
	Conclusion d'un protocole par acte sous seing privé	102,00 € TTC
	Frais de constitution hypothèque	Frais réels du notaire ou de l'huissier
	Frais de mainlevée d'hypothèque	Frais réels du notaire ou de l'huissier
	Dépot d'une requête en injonction de payer	à la vacation horaire : 117,00 € TTC/heure
	Constitution d'un dossier transmis à l'auxiliaire de justice (uniquement en cas de diligences exceptionnelles)	220,00 € TTC
	Suivi de dossier transmis à l'avocat (uniquement en cas de diligences exceptionnelles)	200,00 € TTC
Frais et honoraires liés aux mutations	Etablissement de l'état daté (Le montant maximum applicable aux honoraires et frais perçus par le syndic pour l'établissement de l'état daté, fixé en application du décret prévu à l'article 10-1b de la loi du 10 juillet 1965, s'élève à la somme de 380 € TTC)	380,00 € TTC
	Opposition sur mutation (article 201 de la loi du 10 juillet 1965)	Selon frais d'acte d'huissier

Frais de délivrance des documents sur supports papier <i>(art.33 du décret du 7 mars 1967 et R.134-3 du code de la construction et de l'habitation)</i>	Délivrance d'une copie du carnet d'entretien	50,00 € + frais d'affranchissement
	Délivrance d'une copie des diagnostics techniques	50,00 € + frais d'affranchissement
	Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel mentionnées à d'affranchissement l'article R.134-3 du code la construction et de l'habitation	50,00 € + frais d'affranchissement
	Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée générale ainsi que des copies et annexes <i>(hors notification effectuée en application de l'article 18 du décret du 17 mars 1967)</i>	50,00 € + frais d'affranchissement
Préparation, convocation et tenue d'une assemblée générale à la demande d'un ou plusieurs copropriétaires, pour des questions concernant leurs droits ou obligations <i>(art. 17-1 AA de la loi du 10 juillet 1965)</i>	Établissement de l'ordre du jour	à la vacation horaire : 117,00 € TTC/heure
	Élaboration et envoi de la convocation avec l'ordre du jour, des documents à joindre à la convocation et des projets de la résolution	à la vacation horaire : 117,00 € TTC/heure + frais d'affranchissement
	Présence du syndic ou de son représentant à l'assemblée générale	à la vacation horaire : 117,00 € TTC/heure
	Établissement de la feuille de présence	à la vacation horaire : 117,00 € TTC/heure
	Émargement, vérification des voix et des pouvoirs.	à la vacation horaire : 117,00 € TTC/heure
	Réfaction et tenue du registre des procès-verbaux	à la vacation horaire : 117,00 € TTC/heure
	Envoi et notification du procès-verbal comportant les décisions prises en assemblée générale des copropriétaires (opposant ou défaillant) et, le cas échéant, information des occupants de la chaque immeuble de la copropriété des décisions prises par l'assemblée générale par affichage d'un procès-verbal abrégé dans les parties communes <i>(article 44 de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986)</i>	à la vacation horaire : 117,00 € TTC/heure + frais d'affranchissement + frais réels de déplacement

# HONORAIRES HORS GESTION COURANTE

Honoraires au 01/01/2025

Détails des prestations	TTC
Établissements ERP pour chaque location	35,00 €
Renouvellement du bail	300,00 €
Avenant à bail ( <i>habitation</i> )	300,00 €
Aide à Déclaration Fiscale	
• sur la base de nos écritures comptables	80,00 €
• avec intégrations de vos éléments financiers ( <i>TF, intérêts emprunt</i> )	100,00 €
Comptes indivisions ( <i>par indivisaire/an</i> )	95,00 €
Évaluation locative / estimation ( <i>hors mandat de gestion</i> )	200,00 €
Contrôle travaux ( <i>suite gratuité de loyers</i> )	80,00 €
Mise en place et suivi nettoyage des communs ( <i>immeuble complet</i> )	55,00 €
Gestion dossier prêt/Subvention Anah ( <i>% sur montant demandé</i> )	12 %
Suivi administratif et financier des travaux <i>(% sur montant des travaux autre que petits travaux d'entretien courant)</i>	3 %
Représentation aux assemblées générales	150,00 €
Ouverture dossier recouvrement impayé	75,00 €
Suivi recouvrement impayé locataire ( <i>en l'absence de contrat GLI</i> ) avec huissier et avocat	à la vacation horaire
Gestion de succession, partage, changement de propriétaire	60,00 €
Ouverture dossier sinistre assurance habitation du propriétaire et recherche de fuite <i>(envoi déclaration de sinistre assurance)</i>	75,00 €
Suivi sinistre ( <i>demande de devis travaux remise en état, commande travaux réparation et/ou remise en état, présence aux expertises, échanges assureurs</i> )	à la vacation horaire
Régularisation de charges immeubles en entier	80 €/lot
Secrétariat SCI ( <i>convocation, tenue ag, procès-verbal</i> )	à la vacation horaire
Clôture de dossier de fin de gestion	150,00 €/lot
Mise en place du permis/autorisation de louer	120,00 €
Renouvellement permis de louer à chaque relocation	75,00 €
Suivi de dossier de conciliation	à la vacation horaire
Gestion nouvelles réglementations législatives en cours de mandat	à la vacation horaire
Congés pour vente / reprise pour habitation par commissaire de justice	150,00 €

Autres prestations particulières sur demande expresse du mandant : tarif vacation au temps passé (déclaration TVA, etc.) Hors heures ouvrables majoration de 50%	
Cadre spécialisé	150,00 €/h
Collaborateur	96,00 €/h
Secrétariat, assistant(e)	72,00 €/h

- En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicables est celui de l'agence ayant reçu le mandat initial.
- La délivrance d'une facture est obligatoire.